

POUR QUI ?

- Tous les utilisateurs de vélo, sans limite d'âge
- Tous les vélos neufs ou d'occasion **de moins d'un an**

FMA Assurances garantit tous cyclistes, y compris les pratiquants en compétition amateur et tous les types de cycles, y compris les vélos haut de gamme (dont la valeur n'excède pas 5 000€).

NOS PLUS

Un plafond de remboursement jusqu'à 5 000€ en cas de sinistre.

FMA Assurances inclut l'assistance et la protection juridique dans toutes ses formules. Un vrai plus pour rouler sereinement et être défendu en cas d'accident ou de litige.

La liberté de choisir

- 2 niveaux de garanties
- 2 possibilités de paiement : mensuel ou annuel

Une assistance à vos côtés

En cas d'accident ou de vol, FMA Assurances prend en charge votre dépannage et le remorquage de votre cycle.

NOS GARANTIES

LES GARANTIES	Formule Dommages	Formule Dommages + Vol
Dommages	✔	✔
Assistance	✔	✔
Protection juridique	✔	✔
Vol	—	✔

✔ Garantie incluse — Garantie indisponible

EN DÉTAIL

■ **Garantie Dommages** : Nous garantissons la remise en état ou le remplacement (si le vélo ou les pièces ne sont pas réparables) du vélo détérioré ou détruit suite à incident, accident ou chute avec ou sans tiers, identifié ou non identifié.

■ **Garantie Vol** : Nous garantissons, suite à vol ou tentative de vol avec effraction ou agression, la remise en état du vélo volé et retrouvé ou le remplacement du vélo volé.

■ **Assistance** : En cas d'immobilisation du vélo sur la chaussée lors d'un déplacement ou sur toute piste cyclable, nous prenons en charge le dépannage et le remorquage du vélo en cas d'accident, de vol ou tentative de vol.

■ **Protection juridique** : Nous assurons votre protection pénale si vous commettez une infraction au code de la Route avec votre vélo ou si vous êtes victime d'une agression à vélo ou d'un vol de votre vélo. Nous intervenons en complément de l'assurance Responsabilité Civile en cas d'accident avec votre vélo ; nous assurons votre défense en cas de litige avec le vendeur ou le réparateur de votre vélo.

Vous utilisez votre vélo en compétition ?

Vos garanties Dommages sont étendues lorsque vous pratiquez le vélo en compétition **amateur**.

Vous souhaitez renouveler vos garanties ?

FMA Assurances vous permet de renouveler vos garanties pendant un an au terme de votre premier contrat de 12 mois.

POUR SOUSCRIRE

Le souscripteur : doit être une personne physique agée de plus de 18 ans.

Le véhicule : est un cycle à 2, 3 ou 4 roues homologué pour un usage routier dont le débattement de la fourche est inférieur à 180 mm : vélo de route, vélo de ville, VTT ...

Les usages : Le vélo est utilisé pour les déplacements privés, les compétitions amateur, les trajets aller-retour du domicile au lieu de travail (ou lieu d'étude).

Les cycles destinés au libre-service ou à usage professionnel de transport de personnes ou de marchandises sont exclus.

Les protections vol : pour souscrire à la garantie Dommages + vol, le vélo doit être gravé par le système Bicycode® et attaché avec un antivol Fubicy ou agréé SRA à un point fixe par le cadre quel que soit le lieu de stationnement.